

Interruption volontaire de grossesse médicamenteuse à domicile

Mémo pratique



Sommaire

IVG, PLUSIEURS SOLUTIONS EXISTENT	3
1- COMMENT SE PASSE L'IVG MÉDICAMENTEUSE	4
2- QUAND S'INQUIÉTER ET QUOI FAIRE ?	6
3- ET APRÈS, QUEL SUIVI ?	7

Ce mémo est à remettre à la femme lors de la délivrance ou la prescription des médicaments par le professionnel de santé. Il ne saurait délivrer le professionnel de son obligation légale de remettre le dossier guide dans son intégralité à la femme lors de la consultation d'information.

IVG, PLUSIEURS SOLUTIONS EXISTENT

Il existe deux manières d'interrompre une grossesse :

→ Soit par méthode instrumentale

- sous anesthésie générale
- ou locale

→ Soit par méthode médicamenteuse

- avec hospitalisation
- ou à domicile

Il n'existe pas une méthode meilleure qu'une autre. Celle qui est possible et qui vous convient le mieux est décidée avec le professionnel de santé (médecin ou sage-femme) lors de la première consultation.



Vous avez choisi l'IVG médicamenteuse à domicile.

Ce mémo pratique est conçu pour vous accompagner tout au long de la démarche. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à son bon déroulement.

1 - COMMENT SE PASSE L'IVG MÉDICAMENTEUSE ?

Deux médicaments différents sont à prendre à 24 h/48 h d'intervalle : la **mifépristone**, puis le **misoprostol**. Ces médicaments vous sont remis ou prescrits par le professionnel de santé (médecin ou sage-femme).

→ Le jour où vous prenez le 1^{er} médicament (mifépristone) et le lendemain

Il n'y a **pas habituellement de réactions importantes** après la prise de ce médicament. Vous pouvez saigner un peu. Très rarement, vous pouvez saigner plus abondamment avec quelques douleurs. N'hésitez pas à prendre les **antidouleurs** que le professionnel de santé vous a prescrits. Si cela ne cesse pas, consultez votre médecin ou votre sage-femme.

Vous pouvez mener vos activités normalement.

→ Le jour où vous prenez le 2^e médicament (misoprostol)

Même si vous avez déjà saigné après la prise du premier médicament, il est **indispensable** de prendre le second comme prévu. En effet, le 1^{er} médicament a commencé à interrompre la grossesse. C'est l'association de ces 2 médicaments qui provoque les contractions et aboutit à l'avortement. Il est donc nécessaire de le prendre.

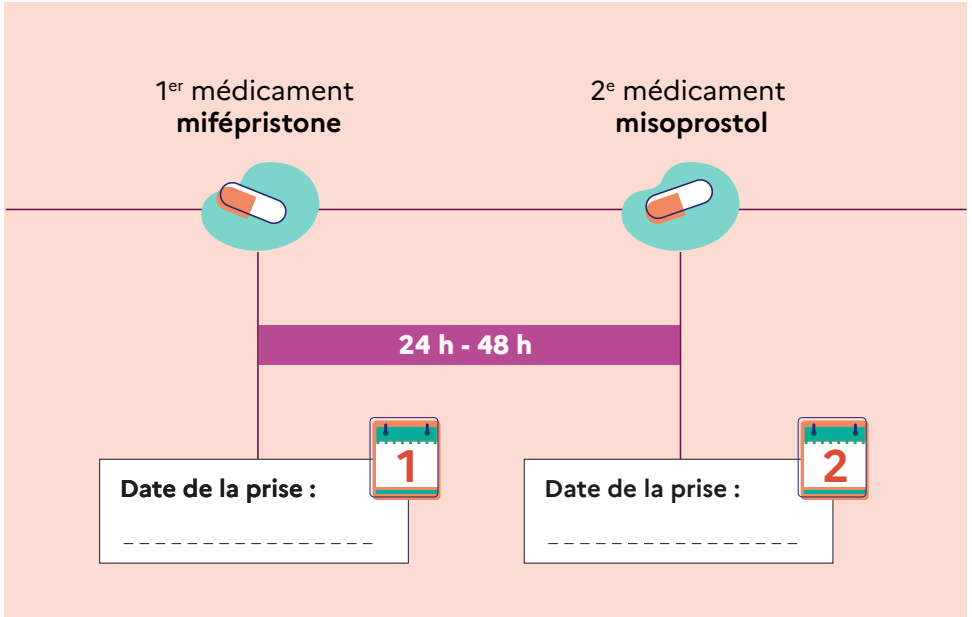
Il est recommandé de prendre les antidouleurs 15 à 30 minutes avant la prise du misoprostol pour anticiper les douleurs que ce médicament va déclencher.

Les saignements peuvent être plus abondants que les règles. Cela peut s'accompagner de douleurs, comme des douleurs de règles ou plus fortes.

Des effets indésirables sont possibles : nausées ou vomissements, parfois des diarrhées, une poussée de fièvre à 38°C. Ces symptômes ne durent que quelques heures.

L'avortement se produit le plus souvent dans les **4 heures** qui suivent la prise de ce 2^e médicament. Il aura lieu parfois plus précocément ou plus tardivement (jusqu'à 3 jours).





Pour réaliser l'IVG dans de bonnes conditions :

- Ne pas prévoir de voyage ou d'événement important pendant 3 jours car si l'avortement se produit souvent rapidement, dans d'autres cas il aura lieu dans les 3 jours.
- S'installer confortablement à la maison ou chez une personne de confiance.
- Ne pas être seule pour avoir une aide en cas de besoin.
- Si vous avez des enfants, prévoir quelqu'un pour s'en occuper pendant les quelques heures qui suivent la prise du deuxième médicament.
- Prendre les médicaments antidouleurs que le médecin vous a prescrits avant d'avoir mal, selon les conseils de l'ordonnance.
- Éviter de prévoir un déplacement professionnel ou la reprise d'activités de loisirs avant la visite de suivi.

2 - QUAND S'INQUIÉTER ET QUOI FAIRE ?

• Si vous avez vomi moins de 30 minutes après la prise des médicaments	<i>Recontactez le centre ou le professionnel de santé qui vous a prise en charge pour l'IVG.</i>
• Si vous avez des saignements trop importants c'est-à-dire si vous devez changer de serviette hygiénique toutes les 30 minutes (serviette taille maxi) pendant plus de deux heures de suite	<i>Allez aux urgences qui vous ont été recommandées par le professionnel de santé avec votre fiche de liaison, et si possible votre carte vitale.</i>
• Si vous avez très mal malgré les antidouleurs prescrits	<i>Consultez le professionnel de santé qui vous a prise en charge pour l'IVG ou allez aux urgences directement.</i>
• Si vous avez de la fièvre dans les jours qui suivent la deuxième prise de médicament	<i>Consultez le professionnel de santé qui vous a prise en charge pour l'IVG.</i>
• Si vous n'avez pas saigné ou peu dans les 3 jours après la deuxième prise de médicament	<i>Consultez le professionnel de santé qui vous a prise en charge pour l'IVG (sans attendre la visite de suivi prévue).</i>

En cas d'inquiétude, contactez en premier lieu le professionnel de santé (médecin ou sage-femme) qui vous a prise en charge pour l'IVG au numéro :

En cas d'urgence, contactez :

→ l'établissement de santé recommandé par votre médecin ou sage-femme

- le numéro
- l'adresse

→ le 112 ou le 15

3 - ET APRÈS, QUEL SUIVI ?


La consultation de suivi

Il est normal de saigner pendant une quinzaine de jours, parfois jusqu'à la visite de suivi.

Cette consultation est indispensable car elle permet de vérifier que la grossesse est bien interrompue, et qu'il n'y a pas besoin de geste complémentaire. En effet, dans un nombre très faible de cas, la grossesse peut continuer d'évoluer malgré des saignements importants.

Le rendez-vous est prévu 14 à 21 jours après l'IVG

J'ai rendez-vous le : _____



Le mois suivant

Si vous n'avez pas de règles ou de saignements 4 à 6 semaines après la réalisation de l'IVG, prenez contact avec le centre, le professionnel de santé (médecin ou sage-femme) qui vous a prise en charge pour l'IVG.



RESTEZ VIGILANTE

Une grossesse est possible dès le premier mois qui suit l'avortement. C'est pourquoi, si c'est nécessaire, il est primordial de parler contraception le plus tôt possible avec votre médecin ou votre sage-femme, qui saura vous conseiller sur la méthode la plus adaptée à votre mode de vie.

Toutes les informations à ce sujet sur le site :
questionsexualite.fr/choisir-sa-contraception

EN SAVOIR+

WWW.IVG.GOUV.FR

0 800 08 11 11

Service & appel
anonymes et gratuits

Sexualités - Contraception - IVG

Numéro accessible en métropole et dans les DOM
le lundi de 9 h à 22 h et du mardi au samedi de 9 h à 20 h .